

*Initiatives parlementaires*

rien notre respect pour la vie. En fait, cela montre que nous respectons la qualité de la vie et que nous reconnaissons que les gens devraient avoir le droit de mourir dans la dignité.

Je veux rendre hommage aux associations qui étudient la question depuis de nombreuses années au Canada et qui l'ont mise à l'ordre du jour de notre pays, des associations comme Mourir dans la dignité ou la *Right to Die Society of Canada*, association qui a récemment vu le jour à Victoria et qui, dans sa brochure, réclame, pour tout adulte atteint d'une maladie chronique ou en phase terminale, le droit de décider du moment, de l'endroit et de la façon dont il mourra. Nous rejetons catégoriquement l'idée selon laquelle les êtres humains doivent risquer de voir leurs souffrances prolongées et d'être humiliés à cause de la technologie médicale moderne ou des compressions gouvernementales et du niveau de financement des services de santé et de bien-être social.

Nous continuons néanmoins d'accorder notre appui aux travailleurs dévoués qui, dans les services de soins palliatifs de notre pays, permettent aux malades de mourir dans la dignité. Nous les appuyons sans conteste. Je pense aux employés la maison Casey à Toronto et à ceux qui travaillent très fort et avec un dévouement incomparable pour permettre aux malades de réellement vivre leurs derniers jours dans la dignité. Nous devons respecter le choix de ceux qui ont fait pareil choix.

• (1820)

Il y en a toutefois qui ne peuvent faire un choix. Je pense, par exemple, à Mitch Jacobson, un de mes amis décédé après une longue agonie et d'énormes souffrances. Il est mort du SIDA, au centre Élisabeth-Bruyère d'Ottawa. Je n'oublierai cet ami—aveugle, privé de tous ses sens, privé du goût, du sens du toucher et presque sourd—qui disait en pleurant: «Pour l'amour du ciel, mettez un terme à ces douleurs, arrêtez ces souffrances.»

Nous devons certainement permettre à un homme ou à une femme d'éviter ce genre de mort, lui permettre de décider de mettre un terme à une terrible agonie douloureuse. Mitch demandait qu'on le laisse mourir, mais son médecin et moi ne pouvions pas le laisser mourir parce que cela aurait été considéré comme une infraction criminelle, en vertu de la loi actuelle.

Qu'est-ce que le crime dans notre société? C'est sûrement un plus grand crime de ne pas permettre aux

hommes et aux femmes qui se trouvent dans des situations semblables de prendre eux-mêmes la décision de mourir.

Il y a des gens qui ont critiqué un autre de mes amis, David Lewis, qui est décédé tragiquement du SIDA, lui aussi. En tant qu'homosexuel mâle, je suis membre d'une communauté qui a été dévastée par cette épidémie. Si je parle avec une certaine émotion, c'est parce que j'ai vu les vies de beaucoup de mes amis détruites par cette maladie, contre laquelle les gouvernements sont loin d'avoir fait tout ce qu'ils auraient pu faire.

Si, à la fin, David Lewis a choisi de mourir avec dignité, entouré de ses amis, au moment qu'il avait choisi, qui sommes-nous pour dire qu'il a eu tort, que c'était un criminel et que ceux qui l'appuyaient étaient en quelque sorte des criminels, eux aussi.

Je demande à la Chambre de reconnaître que cette question préoccupe profondément les Canadiens. En août, l'an dernier, un sondage Gallup a révélé que 78 p. 100 des Canadiens croyaient qu'un médecin devrait être autorisé par la loi à mettre fin à la vie d'un patient souffrant d'une maladie incurable et très douloureuse si ce patient le demandait officiellement, par écrit.

Je suis profondément d'accord là-dessus. J'irais même plus loin et j'appuierais le système qu'ils ont en Hollande, qui permet l'euthanasie active. Nous voudrions certainement entendre des témoignages, en comité, sur cette question là aussi, pour savoir jusqu'où notre société devrait être prête à aller pour reconnaître le droit des gens à mourir dans la dignité.

En fait, une étude réalisée récemment en Hollande a montré que 11,2 p. 100 des patients rendus aux stades finals du SIDA sont morts par euthanasie dans ce pays. Plus récemment encore, on a calculé que ce serait plutôt 25 p. 100 de ces patients qui seraient morts de cette manière.

Je veux terminer en félicitant le député de Fraser Valley-Ouest et mon collègue de Saskatoon—Clark's Crossing d'avoir fait preuve de largeur de vue et d'esprit d'initiative en inscrivant cette importante question au programme parlementaire. Je demande à tous mes collègues d'entendre l'appel des Canadiens qui disent qu'assez, c'est assez et de tenir compte de cet appel. Nous devons permettre aux gens de mourir avec dignité et nous devons sûrement permettre au Parlement de se faire leur interprète.